

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2022

---

## RÉGULATION DU MARCHÉ DE L'ART - (N° 2721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 7

présenté par  
M. Maillard

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« mêmes I et II »,

les mots :

« aux I et II de l'article L. 321-4 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.